

Prolongement de l'A12 jusqu'aux Essarts-le-Roi

Débat public

Famille 1 : " Transformation de la RN10 "

Étude de faisabilité de la variante A12 sous RN10

Pièce 5-3 : Passage particulier au droit du " Four à Chaux " sur la commune de Coignières

maître d'ouvrage
ministère des Transports,
de l'Équipement,
du Tourisme et
de la Mer

Élaboré par : M. Holland
TPE
Avril 2006

présenté par : J.P. Félix
DPI
Avril 2006

direction
départementale
de l'Équipement
des Yvelines

Service Départemental des Yvelines
2, rue de la Colonne
78011 Versailles Cedex

centre d'études techniques
de l'Équipement Normandie Centre

Division Environnement, Infrastructures et Ouvrages d'Art
10, chemin de la Poudrière-BP 245-78121 Le Grand-Courvalle cedex. Tél. 02 38 88 82 22

Établi par : J. Deschamps
Avril 2006

Proposition de passage entre le « Four à Chaux » et la RD 33 à la « Maison Blanche » (Tranche 6)

1^{ère} phase
Les chaussées de la RN 10 sont déviées côté Sud de la zone de travaux au droit du « Four à Chaux », puis sur 650 m côté Nord en se dirigeant vers les Essarts-le-Roi, puis sur 350 m de part et d'autre en limite de façade et enfin, sur côté Nord jusqu'à la RD 33. La largeur des voies de circulation est ramenée à 27m. Elles sont séparées par un dispositif amovible de 0,50m de largeur.

Les différents réseaux souterrains sont déviés, éventuellement de façon provisoire. Sur la partie Nord de la zone de travaux, les parois et la dalle sont construites en totalité. Contiguë à cette zone et sur 200 m seules la paroi moulée Nord et une partie de la dalle de couverture sont réalisées. Les parois moulées et la dalle de couverture sont construites sur la partie centrale de 650 m. Contiguë à cette zone et sur 350 m seules la paroi moulée Nord et une partie de la dalle de couverture sont réalisées. Enfin les parois moulées et la dalle sont construites en totalité au droit de la RD 33.

2^{ème} phase
Sur toute la zone de travaux, les chaussées de la RN 10 sont basculées en totalité sur la partie Nord pour celles qui ne l'étaient pas.
Les réseaux souterrains sont raccordés définitivement. Au droit du « Four à Chaux », la paroi moulée Sud et une partie de la dalle sont réalisées. Les parois moulées et la dalle de couverture sont construites en totalité entre cette zone et la zone centrale suivante réalisée en phase 1.

Sur 40 m au Sud de la zone de travaux les parois moulées et la dalle de couverture sont construites de façon à joindre les sections réalisées en phase 1.
Les chaussées définitives de la RN 10 peuvent être réalisées sur la section centrale.

3^{ème} phase
Dans la zone Nord des travaux au droit du « Four à Chaux », la chaussée Provence-Paris est basculée au Sud de façon à réaliser la partie centrale de la dalle de couverture. Les Chaussées définitives de la RN 10 sont réalisées sur la partie Sud de la zone de travaux.
Les terrassements en « talpe » peuvent commencer par le Sud.

Légende commune aux 3 phases

	Déviaton provisoire des chaussées
	Exécution des parois moulées et de la dalle de couverture
	Réalisation des chaussées définitives
	Mise en service des voies définitives

